Les quatre règles

L'œuvre du grand savant et imam de la sounnah :
Mouhammad Ibn 'Abdel Wahhâb

Je demande à Allah le généreux, Seigneur de l'immense trône, qu'Il soit ton allié ici bas et dans l'au-delà, et qu'Il te bénisse où que tu sois, et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, patient lorsqu'il est éprouvé, et repentant lorsqu'il est pécheur, car ces trois qualités sont les signes du bonheur.

Sache, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance, que la religion d'Ibrâhîm « Al Hanîfya » est que tu adores Allah en Lui vouant exclusivement le culte[1], comme le dit Allah ta'âlâ **: « Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »** (Sourate 51 verset 56)

Lorsque tu sauras qu'Allah t'a créé pour Son adoration, sache alors que l'adoration ne porte ce nom que si elle est monothéiste, tout comme la prière ne porte ce nom que si elle est pratiquée en état de pureté. En effet, lorsque le polythéisme se mélange à l'adoration, il la corrompt tout comme l'impureté corrompt la pureté.

Et lorsque tu sauras que lorsque le polythéisme se mêle à l'adoration, il la corrompt et annule toutes les actions, et rend celui qui le commet parmi les éternellement damnés à l'enfer, tu sauras dès lors que la chose la plus importante pour toi c'est de connaître cette chose. Il se peut alors qu'Allah te sauve de ce piège qu'est l'association à Allah, au sujet duquel Il dit : **« Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. »** (Sourate 4 verset 116) Et ceci se fera par la connaissance de quatre règles qu'Allah a énoncées dans Son livre :

- **La première règle** : c'est que tu saches que les mécréants que combattit le messager d'Allah (salla Allahou 'alayhi wa salam) reconnaissaient qu'Allah ta'âlâ est Le Créateur et Le Commandeur, et que la reconnaissance de cela ne les fit pas entrer dans l'Islam. Ceci est indiqué par la parole d'Allah : **« Dis: « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout? » Ils diront: « Allah ». Dis alors: « Ne Le craignez-vous donc pas? »** (Sourate 10 verset 31)

- **La deuxième règle** : c'est qu'ils disent : « Nous ne les invoquons[2] et ne nous adressons à eux que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur. »

Le fait qu'ils leur demandent le rapprochement d'Allah est indiqué par la parole d'Allah ***:* « Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent: « Nous ne les adorons que pour**

---

[1] Note du traducteur : Dans une autre version de ce texte, il est ajouté « Et c'est cela qu'Allah ordonna à tous les hommes et les créa pour cela, comme le dit Allah ta'âlâ ***: « Et Je n'ai créé les démons et les hommes que pour qu'ils M'adorent.***

[2] Note du traducteur : ils parlent des idoles qu'ils adorent en dehors d'Allah.

qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant. » (Sourate 39 verset 3) Et le fait qu'ils leur demandent l'intercession est indiqué par la parole d'Allah ta'âlâ : **« Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »** (Sourate 10 verset 18)

Et il y a deux intercessions : l'une est niée, et l'autre confirmée :
L'intercession niée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah pour une chose que seul Allah peut faire, et ceci est indiqué par la parole d'Allah ta'âlâ : **« Ô les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes. »** (Sourate 2 verset 254)

Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah, et dont l'intercesseur a reçu l'honneur d'intercéder, et dont Allah est satisfait des paroles et des actes de celui pour qui on intercède. Et elle ne se fait qu'après la permission d'Allah, comme Il le dit ***:*** **« Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? »** (Sourate 2 verset 255)

- **La troisième règle** : c'est que le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) est apparu chez des gens dont les cultes divergeaient : il y en avait qui adoraient les anges, d'autres les Prophètes et les pieux, d'autres les pierres et les arbres, d'autres le soleil et la lune. Malgré cela, le messager d'Allah (salla Allahou 'alayhi wa salam) les combattit tous sans distinction. Ceci est indiqué par la parole d'Allah ta'âlâ : **« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. »** (Sourate 2 verset 193)

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient le soleil et la lune est la parole d'Allah ta'âlâ : **« Parmi Ses merveilles, il y a la nuit, le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez »** (Sourate 41 verset 37)

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les anges est la parole d'Allah ta'âlâ : **« Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes. »** (Sourate 3 verset 80)

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les prophètes est la parole d'Allah : **« Rappelle-leur le moment où Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah? » Il dira: « Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. »** (Sourate 5 verset 116)

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les personnes pieuses est la parole d'Allah : **« Ceux qu'ils invoquent, cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. »** (Sourate 17 verset 57)

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les pierres et les arbres est la parole d'Allah : **« Que vous en semble des divinités, Lāt et Uuzzā ainsi que Manāt, cette troisième autre ? »** (Sourate 53 verset 19-20)

Et le hadîth d'Abî Wâqid Al-Laythî qu'Allah l'agrée, qui dit : « *Nous sortîmes avec le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) pour Hounayn, alors que nous nous étions convertis depuis peu de temps. Les polythéistes avaient un jujubier auprès duquel ils se recueillaient et auquel ils accrochaient leurs armes, qu'on appelait « dhât an-anwât ». Nous passâmes auprès d'un arbre et dîmes : « Ô messager d'Allah ! Donne-nous un dhât al anwât tout comme eux en ont un ! ...* »[3] jusqu'à la fin du hadîth.

- **La quatrième règle** : c'est que les polythéistes de notre époque sont coupables d'un polythéisme pire que celui des anciens, car les anciens n'associaient à Allah qu'en période de prospérité. Par contre en temps de difficulté ils adoraient Allah exclusivement. Quant aux polythéistes de notre époque, ils associent constamment, que ce soit en période de prospérité ou de difficulté. Ceci est indiqué par la parole d'Allah ***:* « Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés des dangers de la mer en les ramenant sur la terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés. »** (Sourate 29 verset 65)

Et Allah demeure le plus savant.

[3] Rapporté par Tirmidhî qui le qualifia Hassan Sahîh, et aussi Ibn Abî 'Âçim, et Ibn Hibbân.